

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021
PROCES VERBAL**

**1. BIBLIOTHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE 2021 – COLLECTION DE BASE**

La bibliothèque municipale étant encore relativement récente, il apparaît nécessaire que celle-ci enrichisse sa collection de base.

La commune sollicite ainsi l'appui financier du Conseil Départemental de la Moselle pour cette collection à hauteur de 1 200 €.

Dans ce cadre, la commune s'engage à acquérir les ouvrages au titre communal à l'article 6065 et à porter cette subvention départementale au budget communal à l'article 7473.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'appui financier du Conseil Départemental de la Moselle à hauteur de 1 200 €.
- De s'engager à acquérir les ouvrages au titre communal.

**2. BIBLIOTHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE 2021 – SUBVENTION SPECIFIQUE**

La bibliothèque municipale étant encore relativement récente, il apparaît nécessaire que celle-ci enrichisse sa collection de ressources documentaires à destination des enfants de 0 à 5 ans.

La commune sollicite ainsi l'appui financier du Conseil Départemental de la Moselle pour cette collection à hauteur de 400 €.

Dans ce cadre, la commune s'engage à acquérir les ouvrages au titre communal à l'article 6065 et à porter cette subvention départementale au budget communal à l'article 7473.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'appui financier du Conseil Départemental de la Moselle à hauteur de 400 €.
- De s'engager à acquérir les ouvrages au titre communal.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Afin de répondre aux besoins des associations villageoises, il est proposé d'aménager une ancienne maison d'habitation, propriété de la commune depuis décembre 2017, en une Maison des Associations en rez de chaussée bas et dans les combles et en une micro-crèche sur le niveau intermédiaire.

Cette Maison des Associations comportera une salle d'activités à usage mixte et des locaux d'archivages et de stockage.

Le coût total des travaux d'aménagement est estimé à 319 458.00 €.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximal de 40%, au titre de la ligne « Cadre de vie et maintien des services publics ».

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour pourvoir à l'accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1er juin 2021 au 31 août 2021 ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique, à temps complet ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

5. MOTION DE SOUTIEN A AZUR PRODUCTION

- Considérant que l'usine AZUR PRODUCTION, filiale du Groupe LAPEYRE, propriété du Groupe SAINT GOBAIN, installée sur le site de la base « CHAMBLEY Planet'Air » est menacée de fermeture dans le cadre de la cession en cours par le groupe Saint Gobain. En effet, l'étude commanditée par Mutarès France, futur propriétaire du Groupe Lapeyre, préconise bien à l'horizon 2022 la fermeture de quatre usines du groupe, dont Azur Production.
- Considérant qu'outre ces 170 emplois directs, c'est environ 500 personnes qui pourraient être impactées par cette fermeture. Qu'à cet impact, il convient d'intégrer également les sous-traitants locaux travaillant en partenariat avec AZUR PRODUCTION ;
- Considérant toutefois que cette annonce de fermeture intervient dans un environnement particulièrement difficile. Notre région souffre déjà depuis des années d'un appauvrissement de son potentiel industriel, minier ou sidérurgique, dont un des derniers acteurs demeure les « FONDERIES DE PONT A MOUSSON » à BLENOD LES PONT A MOUSSON, également dans la tourmente économique, et propriété elle aussi du GROUPE SAINT GOBAIN. Le territoire d'implantation d'Azur Production, à dominante rurale, est déjà très fragile et bénéficie à ce titre d'une reconnaissance de l'Etat et de la Région à travers un zonage spécifique (Zone de Revitalisation Rurale ; Aides à Finalité Régionale ; territoire labellisé « Territoire d'Industrie) ;
- Considérant qu'une nouvelle fermeture d'usine, dans ce contexte économique très impacté serait vécue comme une catastrophe humaine, sociale et économique.
- Considérant que l'usine AZUR PRODUCTION est devenue au fil des années un outil industriel performant, à la pointe de la technologie, disposant de chaînes automatisées et de professionnels qualifiés. Mais nous ne pouvons ignorer toutefois les impératifs d'optimisation et d'efficience qui s'imposent à tout groupe industriel pour pérenniser son activité, lesquels peuvent justifier des mesures de réorganisation.
- Considérant qu'il ne saurait être envisagé un seul instant que toute cette technologie développée chez AZUR PRODUCTION, alliée à ce savoir-faire, disparaisse du paysage économique à brève échéance alors même que l'activité liée à la production de fenêtres et de porte-fenêtre est en plein essor dans le cadre de politiques nationales et locales très incitatives pour rénover les logements et locaux tertiaires ;

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Apporte son soutien plein et entier au personnel D'AZUR PRODUCTION et à son Directeur dans leur combat pour pérenniser cette entreprise et préserver un maximum de ses emplois ;
- Demande que MUTARES FRANCE, futur repreneur, s'engage à maintenir cette entreprise et un maximum d'emplois sur le long terme grâce à la mise en œuvre de tout ou partie des préconisations que la direction actuelle du site souhaite lui soumettre, afin d'éviter une restructuration dure et brutale ;
- Demande que le Groupe Saint Gobain, dans le cadre de cette cession, ne s'exonère pas de sa responsabilité sociale vis-à-vis de cette usine, de ses salariés et de son territoire, d'une part en garantissant le maintien du site de production et d'un maximum d'emplois, et d'autre part en s'engageant de manière plus large auprès des salariés et du développement économique plus globale du secteur ;
- Demande que l'Etat, au titre de la solidarité nationale et de ses politiques nationales en matière de développement économique et de réindustrialisation, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre du plan, prenne ses responsabilités et s'engage fermement pour le maintien de ce site et d'un maximum d'emplois.
- Demande que la Région GRAND-EST, en tant que propriétaire du site « Chambley Planet'Air » et au titre de sa compétence en matière de développement économique, prenne ses responsabilités en apportant son soutien et les financements nécessaires aux investissements liés à la poursuite de l'amélioration de la productivité et de la rentabilité du site ;
- Demande que le Pôle D'Equilibre Territorial et Rural du Val de Lorraine mobilise toutes les aides possibles dans le cadre de « Territoire d'Industrie », démarche co-pilotée par l'Etat et le Conseil Régional Grand Est ;

Par ces motifs, demandons à ce que tout soit mis en œuvre par les autorités compétentes afin de préserver la pérennité de la Société Azur Production et de l'ensemble de ses salariés.

Motion remise à :

- Monsieur Bruno Le Maire, Ministre à l'Economie et aux Finances
- Monsieur Arnaud Cochet, Préfet de la Meurthe et Moselle
- Monsieur Jean Rottner, Président de la Région Grand Est